## CFTC GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE





## **Négociation Temps de Travail**

Comme vous le savez, la négociation sur le temps de travail a repris suite à un constat d'échec à l'issue des élections professionnelles de septembre dernier.

Un calendrier et une méthode de travail ont été établis d'un commun accord entre la direction, l'intersyndicale et la CFTC.

À chaque rencontre, la CFTC, après être venue régulièrement à la rencontre des salariés de notre caisse (des réseaux et de l'interne), a fait part de ses propositions constructives.

La rencontre du 23 janvier devait être consacrée à la sortie du « frigo » des points de désaccords entre les partenaires sociaux.

Cette réunion s'est révélée infructueuse malheureusement du fait de l'absence de propositions de l'intersyndicale hormis celle remises en début de négociation et ne concernant pas tous les régimes de salariés.

Il a donc été convenu que l'intersyndicale (CFDT, UNSA, CGTFO, CGT, CGC) devait transmettre à la direction ainsi qu'à la CFTC ses propositions pour chaque catégorie de salariés concernés. Une date limite convenue avait été fixée au 05/02/2018 à 12 h.

Tant la direction que la CFTC ont attendu une manifestation de l'intersyndicale jusqu'à 16h. Silence radio. La direction a donc décidé **d'annuler la rencontre de ce jour**, « les conditions pour négocier n'étant pas réunies ».

## IL FAUT ARRETER DE DIRE QUE LA DIRECTION NE VEUT PAS NEGOCIER.

Des points de désaccord et non des moindres ont été mis au frigo (nombre de JRTT, horaires d'ouverture...). Pour la CFTC, cela signifie que la direction est prête à revoir sa copie sur les propositions initiales.

Les salariés de notre entreprise souhaitent-ils donc plus que majoritairement perdre toutes leurs RTT et travailler 35h par semaine sans compensation ni contrepartie ???

## Pour la CFTC, cela serait du perdant-perdant.

Nous ne retrouverons pas le luxe de notre ancien accord temps de travail. Mais passer à un 35h par semaine brute sans aucune RTT, nous paraît extrême.

Nous sortons donc de notre réserve pour vous alerter sur la situation.

Le 06/02/2018 Vos délégués syndicaux CFTC